

CHANIERS

Dimanche **30**
JUIN 2024

Organisée par l' A.S. CHANIERS FOOTBALL
Ouvverte aux professionnels et aux particuliers

BUVETTE - RESTAURATION

28^e BROCANTE FOIRE aux GRENIERS



FICHE D'INSCRIPTION à retourner à

CANUS Daniel - 2, rue de la Forge - Les essarts - 17610 CHANIERS - Tél: 06 62 35 42 29 - E-mail: dsrv17@yahoo.fr

Nom : Prénom :

Tél : Mail :

Adresse complète :

EMPLACEMENT : 3,50 € le mètre linéaire (ml.) - 5 ml. au minimum pour mettre un véhicule

Véhicules : 1 voiture (5 ml. au minimum) - 2 voitures (10 ml. au minimum) - 3 voitures (15 ml. au minimum)
1 voiture + remorque (6 ml. Au minimum) - camion longueur : ml.

SOIT = ml X 3,50 € = €

L'inscription ne sera enregistrée qu'après réception du présent document accompagné de la photocopie d'identité et du paiement correspondant à l'ordre de l'AS CHANIERS FOOTBALL.

Souhait particulier (si possible) :

Aucune vente alimentaire non déclarée à l'inscription ne sera acceptée.

Préciser si vente spécifique :

NOMBRE D'EMPLACEMENT LIMITE

COMPLÉTER LE VERSO

Art 1 : L'AS CHANIERES FOOTBALL est l'organisateur du vide greniers se tenant sur le terrain Communal de Chaniers en bords de Charente.

L'accueil des exposants débute à **6h00** et jusqu'à **8h00**

☎ Urgence en cas de retard : 06 62 35 42 29

Art 2 : Les emplacements sont attribués après inscription. L'exposant doit impérativement communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre, joindre le règlement et la photocopie d'une pièce d'identité (extrait K- bis pour les professionnels).

Art 3 : Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence d'un des éléments demandés.

Art 4 : Dès son arrivée, l'exposant sera accompagné à l'emplacement qui lui est attribué. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul est habilité à procéder à des aménagements.

Art 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, etc ...). L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident corporel.

Art 6 : Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à titre d'indemnité. En cas d'absence, l'exposant devra aviser l'organisateur au moins 72h00 avant la date du vide grenier, à défaut les sommes versées resteront acquises par l'organisateur. ☎ 06 62 35 42 29

Art 7 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus. Tout pollueur identifié pour être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Art 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.




**Plateau
d'Auguste**

Restaurant
Plateau d'Auguste
Hyper U Saintes
05.46.93.76.80

Un restaurant coopératif



Crédit Mutuel

Océan

Je soussigné : déclare sur l'honneur, que ma participation à la vente au débarras du 30 juin 2024 est exceptionnelle et m'engage à ne vendre que des objets personnels et usagés, c'est à dire qu'ils n'ont pas été acquis dans le seul but de les vendre. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins à mon inscription la photocopie de ma carte d'identité (extrait K- bis pour les professionnels) ainsi que le paiement de ma réservation à l'ordre de l'AS CHANIERES FOOTBALL (l'encaissement se fera après la manifestation).

Nota : Les habitués ayant fourni une pièce d'identité en 2022 ou 2023 ne sont pas tenus à une nouvelle photocopie, si aucun changement n'est intervenu.

Fait à le 2024 SIGNATURE



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE